

ATTIJARI LEASING
SA au capital de 27.500.000 DT
Rue du Lac d'Annecy 1053 les Berges du Lac- Tunis
MF : 496311PAM000

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Messieurs les actionnaires de la société Attijari leasing sont invités à assister à la réunion de L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui se tiendra le Jeudi 25 Avril 2019 à 10 heures au siège de Attijari Leasing, rue du Lac d'Annecy, les Berges du Lac, 1053 Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration à l'AGO sur l'activité et les états financiers relatifs à l'exercice arrêté au 31/12/2018.
2. Lecture des rapports des Commissaires aux Comptes relatifs à l'exercice 2018;
3. Approbation des rapports du Conseil d'Administration ainsi que des états financiers relatifs à l'exercice arrêté au 31/12/2018;
4. Approbation des opérations et des conventions visées par l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales ainsi que l'article 62 de la Loi n°2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers;
5. Quitus aux Administrateurs pour l'exercice 2018;
6. Reclassement des réserves spéciales de réinvestissement;
7. Affectation des résultats de l'exercice 2018;
8. Fixation des Jetons de Présence pour l'exercice 2018;
9. Fixation des rémunérations des membres du comité d'Audit Interne et du comité risque pour l'exercice 2019
10. Désignation de membres du Conseil d'Administration pour la période 2019-2021 :
11. Emission d'emprunts obligataires et/ou subordonnés
12. Pouvoirs.

Messieurs les actionnaires sont invités à assister à cette réunion ou à se faire représenter. A cet effet, des procurations sont disponibles auprès de vos intermédiaires en bourse et doivent être remplies dans un délai de 5 jours avant la tenue de l'Assemblée pour se faire représenter.

p/ Le Président du Conseil
Le Directeur Général

Projet de Résolutions à Soumettre à l'Assemblée Générale Ordinaire d'Attijari Leasing à tenir le 25/04/2019

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2018 et le rapport général des Commissaires aux Comptes sur les états financiers relatifs à l'exercice 2018 de Attijari Leasing, approuve lesdits états financiers arrêtés au 31/12/2018 tels qu'ils lui sont présentés ainsi que le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2018.

L'Assemblée Générale Ordinaire donne ainsi, quitus entier et sans réserve aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2018.

Cette résolution mise aux voix est adoptée

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes , établi conformément aux dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 et suivants du code des sociétés commerciales ainsi que l'article 62 de la Loi n°2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers :

1-Approuve les opérations réalisées au cours de l'exercice 2018 dans le cadre d'opérations approuvées antérieurement par l'assemblée Générale Ordinaire, et ce, conformément à la liste d'opérations figurant au rapport spécial des commissaires aux comptes.

2- Approuve la *convention de gestion de fonds à capital risque conclue en mars 2018 avec ATTIJARI SICAR* en vertu de laquelle elle lui a confié la gestion d'un fonds d'un montant de 2 500 000 DT.

3-Approuve le contrat conseil conclu en juin 2018 avec *ATTIJARI FINANCES & ATTIJARI INTERMEDIATION* au titre de l'émission d'une ou plusieurs émissions d'emprunt obligataire.

4-Approuve les éléments de rémunération des dirigeants tels que figurant au rapport spécial des commissaires aux comptes.

Cette résolution mise aux voix est adoptée

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de reclasser un montant de 1 000 000 Dinars, à prélever sur le compte « Réserve spéciale de réinvestissement », au niveau du compte report à nouveau, devenu disponible. Ce compte figure parmi les capitaux propres d'Attijari Leasing antérieurement à 2013.

Cette résolution mise aux voix est adoptée

QUATRIEME RESOLUTION :

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide :

D'affecter les résultats de l'exercice 2018 comme suit :

(Montant en Dinars Tunisien)

<i>Proposition Affectation du Résultat 2018</i>	
Résultat Net 2018	5 593 392
Report à Nouveau	2 390 570
Réserves spéciale de réinvestissement reclassées / exce 2011 (distribution en franchise de R/S)	1 000 000
Bénéfice disponible	8 983 962
Réserve légale de 5% et limitée à 10% du capital	188 654
Réserves spéciales réinvestissements	2 500 000
Dotations à un Fonds Social	150 000
Bénéfice distribuable	6 145 308
Dividendes (1.2D par action) :	3 300 000
Dividende en franchise de retenue à la source : 1 000 000 dinars	
Dividende soumis à la retenue à la source : 2 300 000 dinars	
Report à nouveau	2 845 308

L'Assemblée générale Ordinaire décide de fixer la date de paiement des dividendes pour le 26 juin 2019

Cette résolution mise aux voix est adoptée

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire arrête le montant des jetons de présence relatifs à l'exercice 2018 à 80 mille dinars et donne pouvoirs au Conseil d'Administration de fixer les critères de sa répartition.

Cette résolution mise aux voix est adoptée

SIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire arrête le montant de la rémunération des membres du Comité d'Audit Interne au titre de l'exercice 2019 à 15 mille dinars.

L'Assemblée Générale Ordinaire arrête le montant de la rémunération des membres du Comité des Risques au titre de l'exercice 2019 à 15 mille dinars.

Cette résolution mise aux voix est adoptée

SEPTIEME RESOLUTION :

L'AGO autorise l'émission par Attijari Leasing d'un ou de plusieurs emprunts obligataires et/ou subordonnés dans la limite de 80 millions de dinars pour le financement de son exploitation, à émettre dans un délai maximal d'un an et donne pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les modalités, les montants successifs et les conditions de leurs émissions.

Cette résolution mise aux voix est adoptée

HUITIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire **nomme les administrateurs** suivants pour la **période 2019-2021** :

.....
.....

NEVIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes les formalités légales de dépôt, d'enregistrement et de publication.

Cette résolution mise aux voix est adoptée